



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE
ÉCOLE DE MANAGEMENT
DE LA SORBONNE

COLLÈGE DE MANAGEMENT DE LA SORBONNE
DIPLOME UNIVERSITAIRE (DU)

Porteur du projet : Pr. Philippe Raimbourg

Le Collège de Management de la Sorbonne répond à l'ambition de l'EMS de permettre à ses étudiants de bénéficier de nouveaux atouts, face aux contraintes nouvelles de l'environnement professionnel, et dans le but de maximiser leurs chances d'une meilleure insertion professionnelle.

Il s'agit de fournir aux étudiants les plus intéressés par la discipline « Management » des développements les amenant à réfléchir et à élargir leur spectre de connaissances et de compétences. La montée en puissance des outils numériques a tendance à amoindrir l'utilité des savoirs techniques directement orientés vers un métier au profit de connaissances moins ciblées relevant de la culture générale. Ces connaissances généralistes les aideront à mieux comprendre un monde professionnel en évolution rapide et à mieux s'y insérer. Afin de doter nos étudiants de tous les atouts nécessaires à leur meilleure insertion professionnelle possible, le projet Collège de Management de la Sorbonne aspire à communiquer à ses étudiants, des compétences intellectuelles complémentaires, par la découverte de sujets inédits. Ces compétences concourront à développer chez l'étudiant des capacités d'analyse et de comportement leur permettant d'interagir avec une meilleure efficacité avec l'ensemble des acteurs qu'ils seront amenés à rencontrer.

Dans cet esprit, les enseignements du Collège de Management de la Sorbonne ne seront donc pas exclusivement techniques. Il s'agit bien plus pour l'étudiant de « *faire ses humanités* » tout en sachant que cet étudiant se dirige vers le management des entreprises.

Ces compétences additionnelles ne sont pas nouvelles et ont déjà été étudiées et testées dans de nombreux cursus universitaires. Déjà en 2003, le rapport collaboratif de référence en la matière publié par l'Organisation Mondiale pour la Santé (*Skills of Health*, WHO, 2003), exposait clairement l'intérêt pédagogique de proposer de telles compétences additionnelles, quant au développement naturel des capacités des étudiants. Cette nouvelle formation innovante, complémentaire de la licence de gestion de l'EMS, a pour objectif d'élargir la palette des domaines de connaissances et des possibles centres d'intérêts de nos étudiants.

Ce Diplôme d'Université ne sera ouvert qu'aux étudiants de Paris 1 inscrits en licence de gestion à l'EMS. Les volumes horaires annuels (90 h) resteront raisonnables, de façon à ce que l'étudiant(e) puisse mener de front sans difficulté les deux cursus.

Le coût annuel pour l'étudiant s'élèvera à 510 euros (exceptés étudiants boursiers).

Ce DU s'adressera à un nombre maximal de cent-vingt étudiants, soit trois groupes de quarante étudiants.

En première année, le Collège de Management de la Sorbonne commencera ses enseignements mi-octobre.

Le planning prévisionnel prend alors la forme suivante :

- Présentation du Collège dès l'arrivée en licence à la mi-septembre,
- Les étudiants intéressés peuvent candidater pour la fin septembre,
- L'équipe enseignante sélectionne les étudiants, première quinzaine d'octobre
- Les cours commencent à la mi-octobre.

La gestion du Collège de Management de la Sorbonne sera confiée à un directeur qui aura en charge le suivi de la cohorte d'étudiants qui s'y sera engagée.

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

Environ 4 heures hebdomadaires à raison de 12/13 semaines par semestre.

Séminaires et conférences sont assurés par des enseignants statutaires et par des intervenants vacataires.

Première année du Collège de Management de la Sorbonne (90 h)

Séminaires (75 h)

- Entreprendre et entreprise (15 h)
- Histoire du droit (15 h)
- Initiation à la géopolitique (15 h)
- Initiation à la sociologie politique (15 h)
- L'art et son marché 1/2 (15 h)

Conférences - Cycle 1 (15 h)

Les conférences sont prononcées par des praticiens ou par des universitaires, à raison d'une environ tous les 15 jours. Elles sont suivies d'une séance de question.

Les thèmes sont définis en fonction des enseignements dispensés dans l'année de licence correspondante, de thématiques d'actualité et de thématiques transversales. Certaines conférences peuvent être en anglais.

Exemples de conférences (liste purement indicative) :

- La curiosité
- Les métiers du management
- L'art oratoire : expliquer et convaincre
- La prise de décision
- La formation d'une équipe et le travail en groupe
- Le management des organisations à but non lucratif
- Le management du secteur public
- Le pouvoir au sein des organisations
- L'intelligence émotionnelle
- La confiance, sa définition, son rôle
- La gestion du stress
- La peinture témoin de son siècle
- La confiance, sa définition, son rôle
- La gestion du stress

Deuxième année du Collège de Management de la Sorbonne (90 h)

Séminaires (75 h)

- Entreprise et éthique (15 h)
- La philosophie du droit (15 h)
- Questions économiques contemporaines (15 h)
- Les institutions politiques françaises et leur histoire (15 h)
- L'art et son marché 2/2 (15 h)

Conférences - Cycle 2 (15 h)

Ex. (liste purement indicative)

- Histoire de la banque : de la banque de détail à l'e-banking
- Histoire de l'assurance
- Culture et management
- *Le storytelling*, création et gestion
- Savoir s'émerveiller
- Les émotions et leur gestion
- Le management des établissements culturels
- L'évolution de la distribution
- L'enjeu sociétal de la mobilité
- Pratiques de l'éloquence
- Définition et gestion de l'authenticité
- L'audace
- L'empathie
- Motivation et motivations
- La robotisation et l'automatisation
- Définition et gestion de l'authenticité

Troisième année du Collège de Management de la Sorbonne (90 h)

Séminaires (75 h)

- Entreprise et développement durable (15 h)
- Grands systèmes de droit comparés (15 h)
- La régulation monétaire et financière (15 h)
- Comprendre et décrypter l'information (15 h)
- L'économie du sport et du spectacle (15 h)

Conférences - Cycle 3 (15 h)

Ex. (liste purement indicative)

- La morale au sein d'une société
- Histoire des bourses de valeurs
- Le *shadow banking*
- Les crypto-monnaies
- Les *fintechs*
- L'esprit d'entreprendre
- Le consommateur et son rôle dans la société moderne
- La communication non verbale
- Le pouvoir de l'image sur le texte
- La responsabilité personnelle
- Les codes sociaux
- La surcharge informationnelle
- La *data visualisation*
- L'intelligence artificielle
- Le sens du collectif

RÈGLEMENT DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Diplôme d'Université *Collège de Management de la Sorbonne*

En demandant son admission en *DU Collège de Management de la Sorbonne* l'étudiant s'engage à respecter les dispositions du contrat pédagogique ci-dessous qui comporte les conditions d'études et de contrôle des connaissances.

I. GÉNÉRALITÉS

1. Le *Diplôme d'Université Collège de Management de la Sorbonne* vise à assurer une formation d'excellence et d'ouverture, accessoire à la formation dispensée en Licence de gestion.
2. La préparation s'effectue en 3 années universitaires, sauf dérogation accordée par le Président de l'université sur proposition du directeur de la formation.
3. Elle comporte chaque année 75 heures de cours magistraux obligatoires et 15 heures de conférences obligatoires.
4. Les cours se déroulent sur 6 semestres.

II. ORGANISATION DES ÉTUDES

- Le *Diplôme d'Université Collège de Management de la Sorbonne* comporte **18 unités d'enseignement obligatoires**, chaque cours magistral correspondant à une unité d'enseignement et l'ensemble des conférences d'une même année comptant pour une unité d'enseignement.

III. CONDITIONS D'ACCÈS

1. Les candidats, obligatoirement inscrits en licence à l'Ecole de Management de la Sorbonne, pourront être admis à s'inscrire en vue de la préparation de la première année de ce *Diplôme d'Université Collège de Management de la Sorbonne*, au vu de la qualité de leur dossier scolaire et ce dans la limite des places disponibles. Les étudiants boursiers sont prioritaires à une inscription dans la limite de 20% des places disponibles.
2. La sélection des candidats se fera sur dossier puis sur entretien et/ou test d'aptitude par un jury souverain composé d'enseignants de l'EMS.
3. Les étudiants ayant obtenu leur 1^{ère} année de Licence de gestion avec au moins la mention Assez Bien peuvent, sur dossier et dans la limite des places disponibles, être autorisés à rejoindre la deuxième année du Collège de Management sur décision de la direction du DU.
4. L'admission est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur de la formation.

IV. INSCRIPTIONS

1. L'inscription administrative est annuelle. Elle est réservée aux étudiants inscrits en licence de gestion à l'EMS.
2. L'inscription pédagogique est faite en début d'année.
3. Le redoublement de l'année ne peut être accordé qu'à titre exceptionnel par décision du président de l'Université, sur proposition du directeur du diplôme.
4. Les droits universitaires sont compris dans le coût de la formation. Ce coût peut être révisé chaque année, après consultation des différentes instances concernées.

V. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1. Le contrôle des aptitudes et des connaissances est effectué dans le cadre d'un Grand oral organisé chaque année.
2. A l'issue de chaque année, chaque étudiant passe un Grand oral portant sur les cours magistraux et les conférences de l'année. Chaque Grand oral donne lieu à une note globale sur 20. Le passage dans l'année supérieure est conditionné à l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 à ce Grand oral.
3. L'assiduité aux enseignements est obligatoire et sera contrôlée.

VI. CONDITION D'OBTENTION DU DIPLÔME

1. La validation du diplôme est subordonnée à l'assiduité aux cours et à la réussite aux Grands oraux.
2. La défaillance à l'un des Grands oraux fait obstacle à la validation du diplôme.
3. Le Diplôme d'Université du Collège de Management est délivré aux étudiants qui, à l'issue de leur troisième année d'études, ont obtenu une note au moins égale à 10/20 à leur Grand oral de troisième année.

VII. ATTRIBUTION DU DIPLÔME

1. La validation du diplôme permet à l'étudiant de se voir délivrer un *diplôme d'université* de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.
2. La moyenne des notes des trois années permet de déterminer la mention attribuée :
 - a. Mention assez-bien lorsque la moyenne est supérieure ou égale à 12 et strictement inférieure à 14
 - b. Mention bien lorsque la moyenne est supérieure ou égale à 14 et strictement inférieure à 16
 - c. Mention très bien lorsque la moyenne est supérieure ou égale à 16.